



Direction des familles et de la petite enfance
Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance

2023 DFPE 180 Subvention complémentaire (100 000 euros), avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants, située 6, Impasse Villa Moderne (14e), relative au fonctionnement de ses trois établissements du jeune enfant. La capacité d'accueil totale est de 60 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par les mairies d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Il est proposé de signer un avenant n°4 à cette convention, qui fixe une subvention municipale complémentaire de 100 000 euros pour permettre à l'association d'assumer ses dépenses jusqu'aux versements de l'acompte et du solde de la subvention 2024 et d'éviter ainsi une détérioration de la qualité du service d'accueil des enfants parisiens, pouvant mettre en péril à terme la diversité de l'offre. En effet, le compte de résultat 2022 de l'association se solde sur un déficit de 151 738 euros, résultat comptable en dégradation par rapport à 2021.

Ainsi, ce montant de subvention complémentaire correspond à une avance de 100 000 euros sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024 visant à améliorer la trésorerie immédiate. Cette avance viendra en déduction de la subvention qui sera versée en 2024 à l'association.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention complémentaire à 100 000 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

